



## Pension alimentaire et arriéré

Par **Eilime22**, le **08/06/2023** à **08:20**

Bonjour,

Je vais récapituler la situation du mieux que possible.

Originaire des alpes en metropol, nous prenons la décision avec ma compagne de vivre dans les DOM, nous avons 2 enfants en bas âge.

notre 3 eme enfant née sur l'île. Deux ans après je quitte madame car comportement dépensier impulsif ingérable. Nous mettons en place une garde partager, et je donne 400€ de PA. Madame saisi le juge car elle veux plus. Ce dernier maintien les 400€, et je doit recevoir la moitier des allocations. Nous nous mettons conjointement d'accord, je ne réclame pas la moitier des allocations et l'aide régulièrement pour les enfants et même ses besoins personnelles, mais rien n'est acté, elle me dit qu'on peut se faire confiance après 15 ans de vie commune. Nous avons une différence de salaire de 600€.

Madame refait sa vie et as 2 enfants. Je rencotnre ensuite ma nouvelle compagne et ai un enfant. A ce moment c'est la dégringolade, madame me demande de plus en plus d'argent et met en place un chantage affectif avec nos enfants. Je ne vois cassement plus mon ado, je découvre qu'il fument de la drogue à 13 ans ... il ne va pratiquement plus à l'école, c'est la dégringolade. Pour les petits, elle me menace et joue avec leurs conflits de loyauté, pendant mes jours de garde, elle organise des sortis et débarque chez moi en leur disant "ça serais dommage que tu ne vienne pas, ça va être super il aura tel et Intel" et j'en passe. Je peine à revendiqué mon droit de garde alterné, mon ado sombre dans les probleme d'addiction encourager par son conjoint.

Puis, ne pouvant plus gérer mon ado, 9 ans après notre arrivé sur l'île, elle rentre en métropole, avec les deux plus jeunes et je le découvre fortuitement au cours d'une conversation avec les enfants 1 mois avant.

Le chantage et la pression mise aux enfant est de plus en plus forte, ils sont complètement perturbé, je décide de ne rien dire, et d'espérer qu'elle rentre.

Elle dit a notre enfant qu'elle ne pourra pas survivre si elle ne l'a suis pas. Rien ne ce passe, j'enchaîne les difficultés avec mon enfant de 18 ans a ce moment, elle le met dehors sans m'en informer et je le retrouve dans un logement insalubre sans nourriture et complètement abîmer par la drogue. Je le sort de la, lui trouve un travail et l'aide à se sortir de ses addiction.

Il vi chez moi, mais elle l'encourage, donc il est très dure pour moi d'imposer un cadre à ce moment.

Elle me réclame par courrier une PA pour les plus jeunes et de payer les billets d'avion. Je paye déjà à ce moment la totalité des billets d'avion, je participe aux frais scolaire, frais d'habillement et je finance entièrement notre grand (achat d'un scooter pour faciliter les déplacements pour le travail, logement, permis ect).

Je refuse en lui disant que je souhaite avoir leur garde, terrifier à l'idée qu'ils puissent finir comme mon grand.

Les enfants viennent en vacances et elle leur donne mon courrier le jour du départ, ils arrivent très remonter contre moi.

J'abandonne donc terrifier à l'idée de les perdre définitivement.

deux ans après, je découvre qu'elle saisi le juge pour me demander les arriérés l'air de rien. sachant que si moi je n'ai pas de trace de cette pension, je l'ai payer car j'ai refuser la moitié des allocations et j'ai fait tous les mois bien plus de dépense que la malheureuse pension acté. au cours de ses deux ans j'avais mon grand a remettre sur les railles et j'assumais également les dépense pour les plus jeunes qu'elle m'a arraché. Elle par contre a sorti mes enfants de leur lieux de vie, ou ils ont grandis sans mon autorisation et en désaccord avec le jugement.

Dans la requête au juge, on m'informe demande la mise en place d'une saisie.

Ai-je mes chance dans tous ça ?

a ce jour l'emprise qu'elle a sur mes enfants est énorme? Ils ont construit leur adolescence là bas et je souhaite qu'elle ai leur garde. Je suis d'accord de payer une PA, mais je souhaite arrêter de lui donner tous l'argent à côté qui n'ai jamais tracé. Je ne souhaite pas lui payer d'arriérés car je ne lui doit rien ... j'ai payé 5 billets d'avion depuis son depart, sans compter les miens pour aller les voir. J'ai payer deux voyage scolaire, un permis de conduire, un scooteur à ma fille.

elle est révolté car elle sais que je doit toucher un héritage.

J'aimerais savoir si elle risque d'obtenir gains de cause ou pas, ou si je doit me battre.

Vous remerciant d'avance.

Par **youris**, le **08/06/2023** à **10:26**

bonjour,

impossible de prédire la décision du JAF.

je vous conseille de vous faire aider par un avocat spécialisé en droit de la famille.

salutations

Par **miyako**, le **08/06/2023** à **21:11**

Bonjour,

Oh que oui ! il vous faut l'aide d'un avocat spécialisé dans le droit de la famille qui saura saisir le JAF ,car cette affaire est extrêmement grave .IL faut vraiment vous faire aider et éventuellement voir une association spécialisée dans la protection de l'enfance ,afin qu'une enquête est lieu .

Bon courage .

Cordialement